

qui l'honore, tenir à ce que vous cessiez votre œuvre malsaine, et non à vous voir conduire en prison.

“Je tiens compte de ces deux faits, et je mitige en conséquence la sentence que je dois prononcer. Vous êtes condamnés à payer comme amende la somme de cent piastres chacun, ou à défaut de paiement, à rester en prison tant que l'amende n'aura pas été payée. Croyez que la peine est douce, en comparaison à celle que vous avez réellement méritée. Il n'y a pas bien longtemps la cour du Banc de la Reine n'a-t-elle pas condamné un publiciste de Montréal à six mois de prison, pour avoir publié un libelle diffamatoire contre un ministre canadien de Sa Majesté ?

“Mais je dois vous avertir que si vous continuez à publier des articles dans le même esprit qu'un grand nombre de ceux qui ont paru dans la *Petite Revue*, depuis sa fondation, articles railleurs, sarcastiques, calomnieux contre la religion chrétienne et ses plus augustes représentants, vous pouvez vous attendre à être de nouveau traduits aux assises criminelles. et, cette fois, ce n'est pas à une simple amende que vous serez condamnés.

“J'espère que vous ferez disparaître de votre publication la gravure du frontispice, qui est loin d'être convenable, et que vous veillerez à en faire une revue honnête, respectueuse des croyances religieuses et de la moralité chrétienne.”

MM. Lamothe et Trudel, avocats, représentaient la poursuite. et MM. Gonzalve Désaulniers et Horace St-Louis, la défense.

#### Recettes des Œuvres du diocèse de Québec pour 1899

Denier de Saint Pierre .....	\$ 2050 60
Sourds-muets .....	955 25
Ecoles du Nord-Ouest.....	820 41
Terre-Sainte .....	880 46
Colonisation .....	7824 53
Nègres de l'Afrique.....	803 83
Sainte Enfance.....	1019 60
Métis .....	974 50
Propagation de la Foi.....	5886 11
<hr/>	
Total .....	\$ 21215 29